

ASSOCIATION  
NATIONALE  
DES ÉDITEURS  
DE LIVRES

## **Consultations prébudgétaires 2025 :**

Recommandations de l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL)  
au Comité permanent des finances (FINA) de la Chambre des communes du  
Canada

Juillet 2025

## SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

- **Recommandation 1** : Que le gouvernement hausse de manière pérenne le financement du Fonds du livre du Canada pour bonifier les programmes réguliers d'appui aux maisons d'édition et aux organismes.
- **Recommandation 2** : Que le gouvernement hausse le financement du Conseil des arts du Canada pour mieux soutenir l'édition littéraire canadienne.
- **Recommandation 3** : Que le gouvernement adapte la *Loi sur le droit d'auteur* pour mettre fin à des interprétations arbitraires d'utilisations dites « équitables » à des fins éducatives et aux dommages occasionnés au secteur canadien du livre.
- **Recommandation 4** : Que le gouvernement encourage le marché d'octrois de licence aux entreprises technologiques d'intelligence artificielle (IA).
- **Recommandation 5** : Que le gouvernement exige la divulgation des contenus protégés par le droit d'auteur utilisés par les systèmes d'IA, des politiques de respect de la règle de droit, incluant le droit d'auteur, et l'étiquetage des contenus générés ou modifiés par l'IA.

## INTRODUCTION

[L'Association nationale des éditeurs de livres](#) (ANEL) regroupe la majorité des maisons d'édition canadiennes francophones et participe au rayonnement du secteur du livre à l'échelle nationale et internationale.

Le livre francophone canadien représente un secteur économique productif et reconnu pour ses retombées financières, intellectuelles et symboliques. Avec 6000 titres francophones publiés annuellement, son volume est comparable à celui de la France au prorata de sa population. Au Québec, il trône au sommet des palmarès avec 50 % des ventes en librairie physique et en ligne, malgré une forte importation européenne. À l'international, nos auteurs<sup>1</sup> sont lauréats de [nombreux prix](#)<sup>2</sup>, leurs livres sont traduits en plusieurs langues et notre littérature est mise à l'honneur ([Francfort 2020-2021](#), [Paris 2024](#) et [Göteborg 2026](#)).

Les maisons d'édition francophones canadiennes assurent, avec leurs homologues anglophones, la publication de 80 % des nouveaux titres d'auteurs canadiens. Elles commercialisent des œuvres reflétant la diversité de la population, font preuve de résilience, rivalisent de créativité et expérimentent des stratégies novatrices.

Selon Statistique Canada, les revenus d'exploitation annuels des éditeurs de livres s'élèvent à 1,6 milliard de dollars<sup>3</sup>. La valeur du livre canadien ne se chiffre pas qu'en dollars : notre littérature est un pilier de l'identité, de la culture, de l'éducation, de la pensée et du savoir-faire. Par son originalité, son audace, sa qualité et sa diversité, elle contribue à faire du Canada une société plus empathique, inclusive, instruite et démocratique.

Si l'édition canadienne francophone a acquis ses lettres de noblesse, la petitesse de son marché intérieur; les faibles compétences en lecture d'une partie de la population; la concurrence étrangère; la hausse des coûts de production, d'entreposage et d'expédition; et ses faibles marges de profits en font une industrie fragile. Le gouvernement fédéral doit mieux encourager son déploiement en y investissant davantage et en améliorant son cadre juridique.

---

<sup>1</sup> Le genre masculin est utilisé de manière neutre.

<sup>2</sup> Quelques exemples sont cités au [Catalogue de Québec Édition](#).

<sup>3</sup> Statistiques Canada, « [L'industrie de l'édition du livre, 2022](#) ».

## RECOMMANDATIONS

**Recommandation 1** : Que le gouvernement hausse de manière pérenne le financement du Fonds du livre du Canada pour bonifier les programmes réguliers d'appui aux maisons d'édition et aux organismes.

Le Fonds du livre du Canada (FLC) a fait ses preuves, mais il ne peut plus répondre adéquatement aux besoins de l'industrie sans une augmentation significative. En 2023, le gouvernement a augmenté temporairement son financement, mais avec seulement une fraction de la hausse de 50 % promise par le Parti libéral.

Un investissement plus substantiel du FLC est essentiel pour :

- accroître le développement commercial du livre canadien;
- offrir de meilleurs à-valoir et redevances aux auteurs;
- maintenir et créer des emplois;
- soutenir davantage l'impression locale;
- bonifier les stratégies marketing;
- produire des formats variés (numériques, audio et accessibles pour les lecteurs ayant une déficience perceptuelle);
- accentuer l'exportation pour générer plus de revenus au Canada;
- et mettre en œuvre des pratiques durables sur le plan environnemental.

Le secteur du livre doit aussi avoir les moyens d'utiliser la puissance de calcul de l'IA pour gérer ses métadonnées enrichies; automatiser des processus; enrichir l'expérience du lectorat sur les plateformes numériques; optimiser les rapports; mieux protéger les œuvres contre le plagiat; simplifier la gestion de contrats; accélérer les analyses, etc.

**Recommandation 2 : Que le gouvernement hausse le financement du Conseil des arts du Canada pour mieux soutenir l'édition littéraire canadienne.**

Le Conseil des arts du Canada (CAC) appuie l'édition à travers deux composantes, mais les résultats des derniers concours démontrent que le budget est insuffisant pour soutenir adéquatement l'essor de la littérature canadienne.

Seules deux nouvelles maisons d'édition ont été admises à la composante « [Éditeurs littéraires](#) »; une dizaine d'entreprises doivent encore attendre le prochain concours, ou même des années, avant d'espérer obtenir une subvention de base pluriannuelle essentielle à leur pérennité.

Une cinquantaine de maisons d'édition présente annuellement une demande à la composante « [Projets d'édition littéraire](#) », et seulement le tiers reçoit une subvention de 30 000 \$ ou moins. Plusieurs répondent aux critères et reçoivent des évaluations positives, mais sont laissées pour compte, faute de financement suffisant. Certaines jouissent pourtant d'une grande reconnaissance, ici comme à l'étranger, pour la qualité de leur travail. Sans l'appui du CAC, les propriétaires de maisons d'édition émergentes se trouvent souvent obligés d'occuper un emploi parallèle alors qu'ils devraient se consacrer à la prospérité littéraire du pays.

L'ANEL recommande une hausse du financement du CAC pour :

- permettre à de nouvelles maisons d'édition de recevoir, dès l'an prochain, des subventions de base;
- bonifier les aides octroyées aux bénéficiaires actuels;
- et soutenir un plus grand nombre de « Projets d'édition littéraire » de maisons d'édition émergentes pour encourager la relève.

**Recommandation 3** : Que le gouvernement adapte la *Loi sur le droit d'auteur* pour mettre fin à des interprétations arbitraires d'utilisations dites « équitables » à des fins éducatives et aux dommages occasionnés au secteur canadien du livre.

Une adaptation de la *Loi sur le droit d'auteur* est nécessaire pour mettre fin aux interprétations arbitraires et abusives de ses dispositions sur l'utilisation dite « équitable » dans le secteur de l'éducation, à l'extérieur du Québec, et aux dommages qui en découlent, particulièrement pour les auteurs et les éditeurs canadiens.

L'action promise du gouvernement pour y remédier, appuyée par tous les partis à la Chambre des Communes, se fait encore attendre<sup>4</sup>, une situation incompréhensible, intenable et frustrante pour les ayants droit. Le gouvernement doit normaliser le cadre réglementaire des titulaires de droits d'auteur afin que le Canada encourage mieux la création, l'innovation et l'utilisation du contenu canadien de manière plus efficace, juste et rentable.

La résolution de ce problème est l'occasion pour le nouveau gouvernement de s'aligner sur ses priorités soutenant la souveraineté et la productivité, et de permettre au secteur du livre canadien de bénéficier de nouveau des mêmes leviers que ses partenaires internationaux, tout en respectant les dispositions relatives à la propriété intellectuelle inscrite aux accords de commerce internationaux liant le Canada.

À cette fin, l'ANEL recommande que :

- la *Loi sur le droit d'auteur* précise sans ambiguïté que les tarifs approuvés par la Commission du droit d'auteur sont opposables aux contrefacteurs d'œuvres protégées assujetties à un tarif;
- l'« utilisation équitable » à des fins éducatives ne s'applique que lorsqu'une œuvre n'est pas disponible sur le marché via son éditeur ou une société de gestion;
- des dommages-intérêts préétablis adéquats soient accordés à toutes les sociétés de gestion des droits d'auteur.

---

<sup>4</sup>Catherine Lalonde, [Flou législatif sur l'«utilisation équitable» de livres en éducation](#), *Le Devoir*, 7 mars 2024.

**Recommandation 4 : Que le gouvernement encourage le marché d’octrois de licence aux entreprises technologiques d’intelligence artificielle (IA).**

Au Sommet de Paris 2025 pour l’action sur l’intelligence artificielle, les industries créatives réaffirmaient la nécessité pour les états d’exiger le respect des droits fondamentaux par les modèles d’IA, dont le droit d’auteur; la transparence effective et complète vis-à-vis des titulaires de droit sur les œuvres et contenus protégés utilisés; l’encouragement des modèles d’IA à conclure des licences dans le cadre d’autorisations négociées; une rémunération pour l’utilisation des contenus protégés par la propriété intellectuelle, ainsi que des sanctions efficaces en cas de non-respect de ces principes<sup>5</sup>.

Les livres de qualité sont précieux pour les entreprises technologiques d’intelligence artificielle générative, mais nombreuses d’entre elles ne respectent pas la propriété intellectuelle et copient illicitement des œuvres protégées par le droit d’auteur. Ce pillage de la création humaine est aujourd’hui grandement contesté en justice<sup>6</sup>.

Seul le respect de la propriété intellectuelle garantira du contenu de qualité pour alimenter l’IA et permettra l’épanouissement d’une industrie de l’IA équitable et éthique au Canada. Un meilleur marché de licences de l’IA conduira à des services d’intelligence artificielle supérieurs, tout en continuant d’appuyer le secteur du livre.

Il est essentiel de trouver l’équilibre entre l’ingéniosité technique et l’ingéniosité sociale pour s’assurer que le développement de l’IA serve l’intérêt public. Les éditeurs canadiens sont prêts à jouer leur rôle de premier plan dans ce projet fondé sur du contenu fiable, de haute qualité et créé par des Canadiens.

Lors des consultations sur l’intelligence artificielle et le droit d’auteur en 2023-2024, le secteur du livre rappelait que le Canada ne devait pas commettre l’erreur d’introduire à la *Loi sur le droit d’auteur* d’exception ou d’exonération permettant à des entreprises commerciales d’IA d’utiliser, sans autorisation, les œuvres protégées par le droit d’auteur. Le Canada doit mieux encourager son marché naissant d’octrois de licence en exigeant des développeurs de systèmes d’IA de tenir des registres et de divulguer les contenus reproduits et mis à disposition dans leurs systèmes<sup>7</sup>.

---

<sup>5</sup> [Paris 2025 AI Action Summit : International charter on ‘Culture and Innovation’](#)

<sup>6</sup> Des exemples canadiens : [CanLII \(CANADIAN LEGAL INFORMATION INSTITUTE\) c. Caseway; The Canadian Press, Toronto Star, Globe and Mail, Postmedia and CBC/Radio-Canada c. OpenAI; Michael Dean Jackson c. OpenAI; Anne Robillard c. Meta; Clare and al. c. Meta Platforms.](#)

<sup>7</sup> ANEL, [Mémoire à l’occasion de la consultation sur le droit d’auteur à l’ère de l’intelligence artificielle générative](#)

**Recommandation 5 : Que le gouvernement exige la divulgation des contenus protégés par le droit d’auteur utilisés par les systèmes d’IA, des politiques de respect de la règle de droit, incluant le droit d’auteur, et l’étiquetage des contenus générés ou modifiés par l’IA**

Le gouvernement canadien doit non seulement s’assurer que les géants technologiques se conforment à la primauté du droit, mais il doit aussi les soumettre à de nouvelles exigences conséquentes, particulièrement en matière de transparence, pour les empêcher de produire du contenu illégal, et d’étiquetage de résultat généré ou modifié par l’IA.

Dans le secteur du livre, l’IA trompe une partie du lectorat canadien avec des textes bidon<sup>8</sup>, si bien que la concurrence illégale de publications générées par l’IA est devenue un fléau. De grandes plateformes les présentent comme l’œuvre d’auteurs alors qu’elles ne sont que des textes contrefaits qui usurpent même l’identité d’écrivains réels. Le public a tout intérêt à se procurer des livres d’auteurs authentiques publiés par des éditeurs professionnels, mais encore faut-il qu’ils puissent les distinguer!

Nous revendiquons un écosystème où l’IA serait conçue et commercialisée de manière légale, responsable, respectueuse et fiable. Le développement technologique et l’utilisation d’outils d’IA doivent être réalisés dans le respect de l’intérêt commun, avec des services innovants comme le [robot lecteur](#) du site transactionnel [Leslibraires.ca](#). L’émergence d’un cadre juridique sur l’IA exigeant la transparence, le respect de la règle de droit et l’étiquetage aiderait les Canadiens à mieux saisir les opportunités de l’intelligence artificielle.

---

<sup>8</sup> Gavin Boutroy, [Un guide sur la cueillette de champignons écrit par l’IA sème la crainte au Manitoba](#), *Ici Radio-Canada*.

### **À propos de l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL)**

L'ANEL regroupe la grande majorité des maisons d'édition de langue française au Canada. Sa mission est de représenter et soutenir ses membres afin de favoriser la santé de l'édition québécoise et franco-canadienne ainsi que le rayonnement du livre et des créateurs à l'échelle nationale et internationale. Elle est membre [l'Union internationale des éditeurs \(IPA\)](#).

ASSOCIATION  
NATIONALE  
DES ÉDITEURS  
DE LIVRES